

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le mardi six septembre à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : trente et un août 2022

Etaient présents : Mesdames FAUDOT Claudine, DUMAS Isabelle, DAL-PAN Mathilde, BLANC Maryse, BOUTTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, BOISSINOT Muriel, DUSSAPT Christiane GOUACHON Véronique .

Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, FAVIER BOSSON André, CONDEVAUX Jean-François, JACQUET Frédéric, VUATTOUX Christian, LARDON Jean-Yves, DUPUIS Jérémie, BUTTAY Christophe, MAION-FONTANA Samuel, BONDURAND Jean-Claude, BURNET Jean-Pierre.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame DESPRÉS Muriel ayant donné pouvoir à Monsieur NEURAZ Gilles,
Monsieur BECHEVET Patrick ayant donné pouvoir à Monsieur FAVIER BOSSON André,
Monsieur DUBOULOZ Emmanuel ayant donné pouvoir à Monsieur LARDON Jean-Yves.

Absentes excusées :

Madame GENELOT Manon,
Madame BERNARD Nadia.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Maryse Blanc a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant eu communication du procès-verbal de la séance du 7 juin 2022, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès verbal du 7 juin 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1- ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Convention éco pâturage

Exposé : Monsieur FAVIER-BOSSON, Adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il serait souhaitable de mettre en place de l'éco-pâturage sur le site des Châteaux des Allinges

La Commune d'Allinges souhaite développer les actions de développement durable afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser les citoyens à la protection de la faune et de la flore.

L'éco pâturage est une pratique douce, non polluante et peu bruyante qui assure l'entretien d'un espace et qui remplace les moyens mécaniques et les produits chimiques par des animaux herbivores (moutons, chèvres, chevaux...). De plus, en période de sécheresse l'éco pâturage limite le risque d'incendie et sa propagation.

Les termes de la convention se résument ainsi :

Nom et prénom : Jocelyn PIRIS

Adresse : 2018 Avenue de Thonon 74 200 ALLINGES

N° Exploitation : 74 000 58 10 FR 516 423

Date : effet au 1^{er} janvier 2022

Cheptel : moutons

Période de pâturage : occupation annuelle selon la disponibilité en herbe et les conditions météorologiques

Complément en nourriture/fourrage et suivi sanitaire : à la charge du prestataire

Eau : fournie par la commune

Pose et entretien des clôtures : à la charge de la commune

Installation et entretien des abreuvoirs et des abris : à la charge du prestataire

Nombre optimal d'animaux : moyenne 30 bêtes variable en fonction de la disponibilité en herbe et des naissances

Prestation annexe : 3 journées minimum pédagogiques pour les écoles en semaine ou lors de manifestations communales comprenant une démonstration du travail des chiens de troupeaux et des informations sur les moutons

Durée convention : 1 an

Prix annuel : 1 500€ TTC

Assurance : couvert par RC

Parcelles concernées : AS2-AS 189

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- 1) **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien des espaces verts par éco pâturage avec Monsieur PIRIS, et toutes les pièces s'y rapportant pour un montant de 1 500€ par an ;
- 2) **ACCEPTTE** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget principal.

Objet : Convention entretien des espaces verts du mémorial d'Allinges

Exposé : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention d'entretien des espaces verts du mémorial annexé ;

Considérant que le Mémorial d'Allinges est un lieu de mémoire revêtant une dimension symbolique et émotionnelle forte ;

Considérant la nécessité d'entretenir le mémorial.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien des espaces verts avec Le Département, et toutes les pièces s'y rapportant.

PJ : Convention des espaces verts

Objet : Convention médiathèque Thonon

Exposé : Monsieur Le Maire, Monsieur JACQUET Frédéric

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé ;

Considérant l'intérêt pour les Allingeois d'accéder à la médiathèque de Thonon-les-Bains.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal, à la majorité avec un vote contre et une abstention,

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexé ;
- 2) **APPROUVE** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget principal pour 2023,2024, 2025 et 2026.

Toutefois, au regard d'éléments souhaitant être modifiés (limitée aux jeunes, aux étudiants de -25ans, aux chômeurs et personnes au RSA), **la présente délibération est reportée.**

PJ : Convention de partenariat – Médiathèque de Thonon-les-Bains

2- URBANISME - FONCIER – VOIRIE

Objet : Acquisitions à l'amiable Rue du Moulin pour travaux de voirie et de sécurisation dans le cadre des futurs aménagements du secteur Chignens- Carrefour du Crêt Baron – Rd - Route de Marclaz et Rue du Moulin.

Exposé : Monsieur André FAVIER-BOSSON et M Jean-François CONDEVAUX, Adjointes au Maire

Vu l'article L2241-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant les plans d'aménagement annexés.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des futurs aménagements du secteur Chignens- Carrefour du Crêt Baron – Rd33- Rd 903 - Route de Marclaz et Rue du Moulin, il est nécessaire de procéder à des opérations d'acquisitions foncières à l'amiable de différents tenements fonciers du secteur pour la réalisation de travaux de sécurisation : trottoirs, arrêt de bus, parking.

Il est rappelé à l'assemblée qu'elle a déjà validé, lors du conseil municipal du 12 janvier 2022, l'acquisition pour un euro symbolique de 450 m2 de terrain en lisière de la parcelle appartenant à Haute Savoie Habitat.

Ainsi, à partir de l'intersection RD33 - Rue du Moulin direction route de Thonon, il serait nécessaire d'acquérir conformément aux plans transmis à l'assemblée :

- Parcelle 608 appartenant aux consorts Delevaux, 120,74 m2 au prix de 15 euros le m2
En sachant qu'il conviendra de soigner les aménagements paysagers et de déplacer le patrimoine vernaculaire (oratoire) présent sur le site.
- Parcelle 589, propriétaire Monsieur Victor Bron, classée en zone UD du PLU d'Allinges, pour une superficie de 92 ,77 m2 au prix de 150 euros le m2.
- Parcelle 280, propriétaire Monsieur Veillet, classée en zone UD du PLU d'Allinges, pour une superficie de 14 ,72 m2 au prix de 150 euros le m2.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention,

- 1) **DECIDE** d'acquérir à l'amiable la portion proposée des parcelles OB678 et OB677 appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour un montant de 1 euro ;

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques ainsi que toutes pièces utiles en l'objet avec les différents propriétaires ;
- 3) **ACCEPTE** que les frais d'acte notarié soient à la charge de l'acquéreur, la commune.

3- FINANCES

Objet : Portage EPF CHAIGNE LAMBERT

Exposé : Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux Finances

Vu l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les Statuts de l'EPF 74 ;

Vu le PPI (2019/2023) ;

Vu le Règlement Intérieur de l'EPF 74 ;

Vu les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention pour portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

La Commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir des propriétés non bâties, libres de toute occupation, situées au chef-lieu de la commune.

Ces acquisitions, dans un secteur stratégique, permettront à la commune de réaliser une opération d'aménagement à vocation sociale. Les biens se situent dans le périmètre de l'Orientation d'Aménagement Programmé du « CHEF LIEU ».

Ce projet entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019 / 2023), thématique « **Habitat social** ».

Identification des biens concernés :

Désignation des biens à acquérir sur la Commune de ALLINGES (W005AD)					
Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Allinges	AM	590	01a 44ca		X
Allinges	AM	591	07ca		X
Allinges	AM	592	05a 90ca		X
Allinges	AM	593	51ca		X
Allinges	AM	594	06a 32ca		X
Allinges	AM	595	87ca		X
Allinges	AM	596	16ca		X

Allinges	AM	597	89ca	X
		TOTAL	16a 16ca	

Dans sa séance du 18 mai 2022, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à ce portage réalisé, sur la base d'un avis du domaine et pour la somme totale de **150.000,00 euros**.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention,

- 1) **APPROUVE** les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ;
- 2) **AUTORISE M. Le Maire** à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération

Objet : Décision Modificative exercice 2022 budget principal

Exposé : Monsieur Gilles NEURAZ, adjoint aux Finances

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Monsieur NEURAZ explique que le paiement des factures relatives à la convention SNCF pour 17 255€ (compte 204, dépenses d'investissement) et que l'augmentation du point d'indice de 3.5% à compter du 1^{er} juillet, ainsi que l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) nécessitent d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Article	Libellé	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
2313	Constructions		17 255 €
204	Subventions d'équipement versées	17 255 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		17 255 €	17 255 €
Article	Libellé	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
641	Rémunérations	210 000€	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		210 000€	
7311	Impôts et taxes	210 000€	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		210 000€	

Pour rappel ces ajustements de crédits budgétaires ne modifient en rien l'équilibre du budget.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- 1) **VALIDE** la Décision Modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus ;
- 2) **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4- RESSOURCES HUMAINES

Objet : Tableau des emplois

Exposé : Monsieur Le Maire

En raison de l'ouverture de l'école Aérospatiale en janvier 2022, des agents ont été recrutés en qualité de contractuels jusqu'au 07/07/2022 au motif de l'accroissement temporaire d'activité.

Le besoin en personnel périscolaire étant pérenne et le recours aux contractuels ne trouvant plus de fondement légal, il convient de revoir le tableau des effectifs de la collectivité et de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services.

De plus, en raison de départs en retraite, de mutations et de nouveaux recrutements il convient de remettre à jour les grades, fonctions et temps de travail des agents.

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

- 1) **VALIDE** le tableau des effectifs ci-joint ;
- 2) **APPROUVE** le lancement de la procédure de recrutement.

PJ: Tableau des effectifs et des emplois

5- DIVERS

Objet : Vœu d'Allinges en Commun concernant le championnat du monde 2027 en Haute-Savoie

Exposé : Allinges en Commun

Allinges en Commun propose au conseil municipal d'Allinges de délibérer sur un vœu demandant au conseil départemental de Haute-Savoie de réexaminer sa décision de postuler au championnat du monde de cyclisme en 2027.

Considérant que les délibérations 118 et 119 du conseil départemental relatives au championnat du monde sont les suivantes. La 118 déclare que la Haute-Savoie est candidate. La 119 dit qu'un emprunt de 1,9 million d'euros sera fait pour couvrir une partie des frais d'organisation se montant à 17,5 millions de francs suisses soit autant d'euros au cours actuel,

Considérant que la décision implique aussi la construction d'un vélodrome dont le coût est estimé aux environs de 100 millions d'euros. Cette infrastructure risque de ne servir que durant les championnats du monde et être sous-utilisée voire abandonnée ensuite. De plus, un nouveau format des championnats du monde débute cette année à Glasgow avec plus de disciplines donc plus d'équipements à créer,

Considérant que les clubs cyclistes locaux ne sont pas demandeurs d'un tel équipement qui sera donc très sous-utilisé et donc sera une dépense incomprise des citoyens,

Considérant que le département fait référence à un intérêt public pour justifier sa décision. Or, les événements de ce genre sont de plus en plus contestés par les citoyens et les pays sont réticents à s'engager. La Haute-Savoie sera la seule candidate,

Considérant que les dépenses dans ce genre de projet sont toujours plus importantes que prévues comme le montre les dépenses supplémentaires pour l'organisation des Jeux Olympiques de Paris de 2024,

Considérant que la situation actuelle tant économique que sociale est très incertaine et que nos concitoyens auront de la peine à comprendre cette dépense. Surtout si cette décision s'accompagne d'une réduction des subventions aux communes ou agglo dans leurs projets,

Considérant que le département est très en retard dans le dossier des pistes cyclables et que des dépenses dans ce domaine seraient plus judicieuses, venant en appui des communes comme celle d'Allinges cherchant à créer un maillage de mode de déplacements doux. Le département a construit 9km par an en 20 ans de pistes cyclables (source : communiqué de presse du département sur le vélo en juin 2020),

Considérant que les engagements de la France dans la lutte contre le réchauffement climatique sont contredits par l'organisation d'un tel événement,

Considérant que la sécheresse de cette année a montré la fragilité de notre système d'eau potable et que des dépenses conséquentes devront être faites dans ce domaine (recherche de fuite, mise à niveau du réseau, recherche de nouvelles ressources...),

Considérant que le conseiller départemental M Richard Baud s'est opposé à ce projet et que le conseil municipal le soutient dans son action. M Monteil ancien président avait refusé cette organisation il y a quelques années. Qu'est-ce qui a changé ?

Décision :

Après exposé, M le Maire invite l'ensemble des membres du conseil municipal à réfléchir sur le sujet abordé, qui ne relève pas de la compétence du Conseil Municipal, et, ainsi, à prendre par la suite leur propre avis.

QUESTIONS NON SOUMISES A DÉLIBÉRER

Création d'une police intercommunale :

Les communes de Cervens et de Perrignier sont intéressées par le projet. D'autres communes comme Armoy, Le Lyaud, Orcier, ou encore Draillant ne souhaitent pas participer.

Le conseil donne l'autorisation de continuer l'étude de faisabilité du projet.

QUESTIONS ET POINTS DIVERS

Point rentrée scolaire par Mathilde DAL-PAN

Mme DAL-PAN explique que la rentrée scolaire a eu lieu sans trop de problèmes dans les deux groupes scolaires : 272 enfants pour l'école Joseph Dessaix, 239 pour l'école de l'Aérospatiale (Classe ULIS 11 enfants et classe UEMA 4 enfants).

Point virade - Saison CLALS - Allinges Autrefois par Isabelle DUMAS

Mme DUMAS constate une très bonne saison avec de nombreux spectacles.

La dernière réunion du comité de la virade a eu lieu le lundi 5 septembre, dans la salle de l'Aérospatiale. Mme DUMAS souligne l'investissement des deux directrices de l'école pour la participation des enfants à cet événement, de la MJC et des associations d'Allinges. Il y a 47 stands à ce jour avec beaucoup de groupes extérieurs pour l'animation.

Demande de l'association FNDIRP LES ALLOBROGES, (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes) présenté par Jean-Yves LARDON

Présentation de l'association créée par Madame Aurélie LACROIX, petite fille de Monsieur Louis DONCHE, dans la salle de l'Aérospatiale, le samedi 1er octobre 2022 à 10 h 00.

Subventions pour les travaux de château Vieux

M Le Maire fait un point d'avancée sur le dossier.

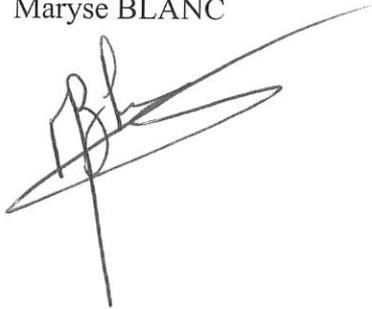
Dossier « Carrière du Lyaud »

Mme BLANC donne des informations sur le dossier « Carrière du Lyaud ». La date de l'audience par le Tribunal Administratif de Grenoble est fixée au 20 septembre 2022 et celle portant sur le jugement au 4 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 22 heures et 24 minutes.

Procès-verbal de séance dressé par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée communale du six septembre deux mille vingt-deux .

La secrétaire de séance,
Maryse BLANC



Le Maire,
François DEVILLE